

EMPLOI SERVICE
19, rue Centulle
64400 OLORON STE MARIE
☎ : 05.59.36.08.09
emploiservice@orange.fr

N° agrément EF 1AQU150
APE : 7830Z
SIRET : 39372644300020

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION de PERSONNEL
A COMPLETER et A NOUS RENVOYER PAR MAIL :

<u>RENSEIGNEMENTS UTILISATEUR</u> Nom de l'entreprise : Nom du dirigeant : Nom de l'interlocuteur pour la mise à disposition : Adresse : ☎ : ☎ : Mail :	Adresse de facturation (si différente du siège) :
<u>Structure juridique :</u>	<u>Secteur d'activité :</u>
<u>Code APE :</u>	<u>Convention collective applicable :</u>
<u>SIRET :</u>	<u>Un accord de RTT a-t-il été conclu ?</u> <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

INTITULE DU POSTE :

- **Titre de l'emploi :**
- **Description précise des tâches à effectuer :**
- **Nom et prénom du salarié :**
- **Lieu d'exécution :**

DUREE DE LA MISE A DISPOSITION : (maximale 480heures sur 2ans)

- ① De date à date : Date de début :Date de fin :
- OU**
- ② Pour la durée de la tâche : Date de début : Durée minimale :

Dans les 2 cas : nombre d'heures par jour :ou par semaine :

LICENCIEMENT ECONOMIQUE

L'utilisateur certifie ne pas avoir procédé à un licenciement économique sur un emploi équivalent ou de même qualification concerné par la mise à disposition dans les six mois précédant (article L.5132-7 du code du travail).

POSTE A RISQUE – TRAVAUX DANGEREUX

☞ Le poste concerné par la mise à disposition figure-t-il sur la liste établie par votre entreprise des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité de la personne mise à disposition ? (Article L4154-2 du code du travail).

oui

non

Si oui, l'utilisateur s'engage à faire bénéficier le salarié d'une formation adaptée à la sécurité.

☞ L'utilisateur déclare que le salarié mis à disposition ne sera pas affecté à des travaux particulièrement dangereux visés aux articles D.4154-1 du code du travail.

☞ L'utilisateur s'engage à fournir au salarié les équipements de protection nécessaires pour que celui-ci puisse intervenir en toute sécurité dans le cadre de sa mission.

Ceux-ci sont :

SALAIRE DE REFERENCE

Le salarié mis à disposition doit percevoir la rémunération, y compris primes et avantages en nature, que percevrait, dans votre établissement, après période d'essai, un salarié de qualification équivalente occupant le même poste de travail (article 5132-11 du code du travail).

Par conséquent, l'utilisateur certifie que la *rémunération de référence sur le poste est* : *

Salaire de base :

Paniers :

Primes et indemnités :

Indemnités kilométriques : (au-delà de 5 km : 0.25 cts/km)

*indiquer si l'élément de rémunération est soumis à cotisations (S) ou non soumis (NS)

TARIF :

Cotisation annuelle : 8.00 Euros

+ Le tarif horaire (y compris congés payés, charges sociales et fiscales afférentes au salaire et frais de gestion de l'association) sera calculé en fonction du salaire de référence

+ paniers / primes / indemnités

Ex : si le salaire de référence est le SMIC horaire en cours soit 9.88 € bruts le tarif horaire sera de 17 Euros / heure + cotisation annuelle 8 €

Fait à, le

Nom et qualité du signataire :

Signature et cachet de l'utilisateur